

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 avril 2023

OBJET : ADHESION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE

DE 2023- 028

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 24
Absents : 21
- dont ayant donné pouvoir : 15
Votants : 39
-dont « pour » : 36
-dont « contre » : 1
- Abstentions : 0
- Non participations : 2

Le jeudi 13 avril 2023 à 17h00,
le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI - COLONNA Nicolette BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CASANOVA David	COGNETTI TURCHINI Catherine COGNETTI Vincent FERRARI Blaise FILIPPI Jean François GIUDICELLI Jean	NASICA Pierre NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSONI Pierre PASQUALINI Jean-Félix POLIDORI Michel	ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André
---	---	---	--

Absents avant donné pouvoir :

BARTOLI Marc (Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) COSTA Lucien (à Sargentini François)	GERONIMI Pierre Marie (à Cognetti Turchini Catherine) GIAMARCHI Jean Marc (à Pasqualini Jean Félix) GILLET VITTORI Stephane (à Rocchi Ange Toussaint) GUIDICELLI Mathieu (à Salviani Pierre Paul)	GUIDICELLI Maria (Polidori Michel) LESCHI Pierre (à Negroni Jérôme) MARIANI Mathieu (à Casanova David) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) PACCIONI Sylvestre (à Acquaviva Mathieu)	SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste) SOUSTRE Frédéric (à Brignole Jean)
--	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BRUSCHINI Pierre CASAROMANI Marie Thérèse CIATTONI Michel COSTA Jacques RENUCCI Jean	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques MAESTRACCI Jean Félix MORACCHINI Christian ORSINI François PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane	RENUCCI Franck ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine VESPERINI Clara VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin	
--	---	---	--

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT LORS DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ DE NOUVEAU CONVOQUÉ LE JEUDI 13 AVRIL 2023 À 17H00 ET PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Pasquale Paoli, qui intègre 42 Communes situées en zone de montagne, peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association, créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagnes (Communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « pour la montagne », lettre d'information), conseils, assistance, etc...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230413-2023-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 39

DÉLIBÉRATION N 2023-028
Pour l'autorité compétente par délégation



Les instances de l'association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs et le Bureau.

La Présidente est actuellement Pascale BOYER, députée des Hautes Alpes, le secrétaire général Jean Pierre VIGIER, député de la Haute Loire, la vice-Présidente Frédérique ESPAGNAC sénatrice des Pyrénées Atlantiques et le trésorier Jean Baptiste GIFFON, Maire de Bastelica.

La cotisation comprend une cotisation forfaitaire, en fonction de la strate démographique et un abonnement facultatif à la revue « pour la montagne » soit pour la CC Pasquale Paoli, une cotisation totale de 696.94 €.

Le Conseil Communautaire,

OUI l'exposé du Président,

- VU l'ensemble des caractéristiques de l'ANEM,
- **Considérant** qu'il est opportun pour notre EPCI d'adhérer à cette instance,

Après en avoir délibéré,

Par 36 voix Pour 1 voix Contre 0 Abstentions 2 Participations

- Valide l'adhésion de la Communauté de Communes Pasquale Paoli à l'ANEM, 7 rue de Bourgogne, 75007 Paris,
- Autorise Monsieur le Président à signifier cet accord.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 13 avril 2023*



Le Président François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20230413-2023-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

Affichage : 18/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 24

VOTANTS : 39

DÉLIBÉRATION N 2023-028
Pour l'autorité compétente par délégation

